



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira :

À la Salle polyvalente, le jeudi 8 avril 2021 à 20h00

Je vous prie de participer à cette réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Information du conseil municipal
2. Eclairage public – Horaires de fonctionnement
3. Convention d'occupation précaire – Chemin de la Bretèche
4. Vote des taux d'imposition 2021
5. Vote des budgets primitifs 2021
6. Lotissement Les Baillées – Vente de la dernière parcelle
7. Personnel communal – Heures supplémentaires et complémentaires
8. Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

A Neufchâtel-en-Saosnois, le 2 avril 2021.

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Donne pouvoir à _____

De me représenter à la réunion de conseil municipal de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Convoqué pour le _____ à _____

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à
Le

signature :



CONSEIL MUNICIPAL – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Réunion du 8 avril 2021
Convocation du 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et le huit avril à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Etaient présents, excusés ou absents :

GUIBERT Jean-Denis Maire	Présent	GERVAIS Isabelle 1 ^{ère} adjointe au Maire	Présente	LEFEVRE Jean-Paul 2 ^{ème} adjoint au Maire	Excusé
LECELLIER Amélie 3 ^{ème} adjointe au Maire	Présente	GRIMAUTL André 4 ^{ème} adjoint au Maire	Présent	MOULARD Claudie	Présente
LECONTE Beatrice	Présente	LE LAIN Michèle	Présente	FAVEY Sébastien	Présent
LEFEBVRE Tony	Présent	FOUSSARD Emmanuel	Présent	MONSALLIER Claudie	Excusée
LEBLANC Jérôme	Présent	RAMAGE Anaïs	Présente	HUGUET Grégory	Présent

Monsieur LEFEBVRE Tony a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur LEFEVRE Jean-Paul donne pouvoir à Monsieur GUIBERT Jean-Denis pour délibérer et voter en son nom.

Madame MONSALLIER Claudie donne pouvoir à Madame LECELLIER Amélie pour délibérer et voter en son nom.

1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Ouverture des plis pour les travaux de voirie : 6 avril 2021

PLANNING INVESTISSEMENTS			
PROGRAMME		COUT HT	COUT PREVISIONNEL TTC
CHEMIN De BELLEVUE	VOIRIE		
	BUSAGE	4 360.00 €	5 232.00 €
BARRAGE DES ETANGS DE GUIBERT		113 673.33 €	136 408.00 €
	FRAIS ETUDE	32 160.00 €	38 592.00 €
	ABATTAGE ELAGAGE	2 950.00 €	2 950.00 €
RUE DU CLAIRET			
	BUSAGE	7 993.70 €	9 592.44 €
		16 502.10 €	19 802.52 €
	ECLAIRAGE CLAIRET	14 650.50 €	17 580.60 €
		3 469.44 €	4 163.33 €
ECLAIRAGE PUBLIC		9 751.20 €	11 701.44 €
	GRAFFIN	18 188.00 €	21 825.60 €
	SALLE POLYVALENTE		
	3 MARCHANDS	14 300.00 €	17 160.00 €
	TERESA	12 705.00 €	15 300.00 €
	CHEMIN HAUT DE BELLEVUE	4 911.00 €	5 893.20 €

PLANNING INVESTISSEMENTS			
PROGRAMME		COUT HT	COUT PREVISIONNEL TTC
PLATEAU GUILLAUME III TALVAS		26 700.00 €	32 040.00 €
VC 7		9 593.00 €	11 511.60 €
NEWCASTLE		20 332.00 €	24 000.00 €
ENFOUISSEMENT RESEAUX MORIN RUEL BRETECHE			110 000.00 €
ECOLE ETUDE		3 000.00 €	3 000.00 €

2. ECLAIRAGE PUBLIC – HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'éclairage public est équipé de 8 horloges.

Actuellement, l'éclairage public se déclenche :

- de 6h00 jusqu'au moment où la luminosité du jour est suffisante
- lorsque la luminosité du jour devient trop faible jusqu'à 23h00

Il existe un décalage de 15 min entre différents points.

Délibération n°D202119

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publics et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage

Vu le code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41

Vu l'article 121-3 du code pénal relatif à l'absence de mise en danger délibérée de la personne d'autrui si tout est fait pour prévenir

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses dont l'objectif est aussi la protection de la biodiversité et la réduction des consommations d'énergie

Considérant que l'extinction est une initiative sous la responsabilité de la commune relevant du pouvoir de police du maire

Il appartient au conseil municipal de se prononcer et d'autoriser le maire à procéder à une coupure totale de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les horaires de fonctionnement de l'éclairage public de la commune sont modifiés comme suit :

- de 6h00 jusqu'au moment où la luminosité du jour est suffisante
- lorsque la luminosité du jour devient trop faible jusqu'à 22h45

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

3. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – CHEMIN DE LA BRETECHE

Monsieur le Maire présente le terrain concerné par la convention d'occupation précaire. Il s'agit d'un ancien jardin municipal.

Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de ce terrain pour qu'il soit utilisé comme jardin par des particuliers.

Monsieur le Maire a délégué du conseil municipal par délibération n°202013 du 26 mai 2020 pour la signature des documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Délibération n° D202120

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'exercice 2021 :

Foncier bâti	39.06 %
Foncier non bâti	33.48 %

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus (L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Délibération n° D202121

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le Budget Primitif 2021 pour la Commune.
Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	1 267 439.99	1 267 439.99	575 714.67	45.42		1 454 161.07	1 454 161.07	114.73
Recette	1 267 439.99	1 267 439.99	1 279 430.74	100.95		1 454 161.07	1 454 161.07	114.73
Total Fonctionnement	0.00	0.00	703 716.07	0.00				
Investissement								
Dépense	824 041.61	824 041.61	102 881.71	12.49		970 986.86	970 986.86	117.83
Recette	824 041.61	824 041.61	146 558.85	17.79		970 986.86	970 986.86	117.83
Total investissement	0.00	0.00	43 677.14	0.00				
Total DEPENSE	2 091 481.60	2 091 481.60	678 596.38	32.45		2 425 147.93	2 425 147.93	115.95
Total RECETTE	2 091 481.60	2 091 481.60	1 425 989.59	68.18		2 425 147.93	2 425 147.93	115.95
Total GENERAL	0.00	0.00	747 393.21	0.00				

Détail par chapitre :

	Exercice précédent				Exercice courant				
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Dépense									
011	Charges à caractère général	196 050.00	196 050.00	136 130.55	69.44		195 300.00	195 300.00	99.62
012	Charges de personnel et frais assimilés	175 000.00	175 000.00	169 610.90	96.92		200 680.00	200 680.00	114.67
014	Atténuations de produits	45 000.00	45 000.00	42 768.00	95.04		45 000.00	45 000.00	100.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00	0.00	0.00				
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 429.77	8 419.77	0.00	0.00		15 548.58	15 548.58	184.67
023	Virement à la section d'investissement	513 452.14	513 452.14	0.00	0.00		680 000.00	680 000.00	132.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 345.42	27 345.42	27 345.42	100.00		30 693.72	30 693.72	112.24
16	Emprunts et dettes assimilées	33 100.00	33 100.00	31 741.90	95.90		33 350.00	33 350.00	100.76
20	Immobilisations incorporelles	46 700.00	46 700.00	4 471.50	9.57		73 500.00	73 500.00	157.39

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
21 Immobilisations corporelles	143 450,00	143 450,00	45 829,91	31,95		341 500,00	341 500,00	238,06
23 Immobilisations en cours	600 791,61	600 791,61	20 838,40	3,47		522 636,86	522 636,86	86,99
65 Autres charges de gestion courante	274 662,66	285 662,66	185 621,95	64,98		270 938,77	270 938,77	94,85
66 Charges financières	15 000,00	15 000,00	12 879,10	85,86		15 000,00	15 000,00	100,00
67 Charges exceptionnelles	500,00	1 510,00	1 358,75	89,98		1 000,00	1 000,00	66,23
Total Non renseigné - Dépense	2 091 481,60	2 091 481,60	678 596,38	32,45		2 425 147,93	2 425 147,93	115,95
Non renseigné								
Recette								
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 601,63	58 601,63	58 601,63	100,00		43 677,14	43 677,14	74,53
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	475 533,19	475 533,19	475 533,19	100,00		703 716,07	703 716,07	147,98
013 Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	21 586,01	215,86		25 000,00	25 000,00	250,00
021 Virement de la section de fonctionnement	513 452,14	513 452,14	0,00	0,00		680 000,00	680 000,00	132,44
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 345,42	27 345,42	27 345,42	100,00		30 693,72	30 693,72	112,24
10 Dotations, fonds divers et réserves	39 222,42	39 222,42	38 668,80	98,59		13 350,00	13 350,00	34,04
13 Subventions d'investissement	185 070,00	185 070,00	21 593,00	11,67		202 916,00	202 916,00	109,64
16 Emprunts et dettes assimilées	350,00	350,00	350,00	100,00		350,00	350,00	100,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00				
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 000,00	29 000,00	20 408,87	70,38		18 850,00	18 850,00	65,00
73 Impôts et taxes	369 000,00	369 000,00	380 071,00	103,00		366 640,00	366 640,00	99,36
74 Dotations, subventions et participations	343 906,80	343 906,80	338 527,84	98,44		303 950,00	303 950,00	88,38
75 Autres produits de gestion courante	40 000,00	40 000,00	35 388,77	88,47		34 000,00	34 000,00	85,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	7 915,06	0,00		2 005,00	2 005,00	
Total Non renseigné - Recette	2 091 481,60	2 091 481,60	1 425 989,59	68,18		2 425 147,93	2 425 147,93	115,95

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

Délibération n° D202122

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le Budget Primitif 2021 pour le service Assainissement. Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	63 779.02	74 779.02	40 983.95	54.81		73 516.79	73 516.79	98.31
Recette	63 779.02	74 779.02	59 905.43	80.11		73 516.79	73 516.79	98.31
Total Fonctionnement	0.00	0.00	18 921.48	0.00				
Investissement								
Dépense	59 415.72	70 415.72	68 900.56	97.85		78 438.27	78 438.27	111.39
Recette	59 415.72	70 415.72	47 574.47	67.56		78 438.27	78 438.27	111.39
Total investissement	0.00	0.00	-21 326.09	0.00				
Total DEPENSE	123 194.74	145 194.74	109 884.51	75.68		151 955.06	151 955.06	104.66
Total RECETTE	123 194.74	145 194.74	107 479.90	74.02		151 955.06	151 955.06	104.66
Total GENERAL	0.00	0.00	-2 404.61	0.00				

Détail par chapitre :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
Dépense								
001	17 586.70	17 586.70	17 586.70	100.00		21 326.09	21 326.09	121.26
011	10 450.00	10 450.00	0.00	0.00		3 000.00	3 000.00	28.71
023	11 841.25	22 841.25	0.00	0.00		29 529.02	29 529.02	129.28
040	16 329.02	16 329.02	16 329.02	100.00		16 329.02	16 329.02	100.00
042	29 987.77	29 987.77	29 987.77	100.00		29 987.77	29 987.77	100.00
16	25 500.00	25 500.00	24 198.76	94.90		27 000.00	27 000.00	105.88
23	0.00	11 000.00	10 786.08	98.06		13 783.16	13 783.16	125.30
66	11 500.00	11 500.00	10 996.18	95.62		11 000.00	11 000.00	95.65
Total Non renseigné - Dépense	123 194.74	145 194.74	109 884.51	75.68		151 955.06	151 955.06	104.66
Recette								
002	13 947.34	13 947.34	13 947.34	100.00				
021	11 841.25	22 841.25	0.00	0.00		29 529.02	29 529.02	129.28
040	29 987.77	29 987.77	29 987.77	100.00		29 987.77	29 987.77	100.00
042	16 329.02	16 329.02	16 329.02	100.00		16 329.02	16 329.02	100.00
10	17 586.70	17 586.70	17 586.70	100.00		18 921.48	18 921.48	107.59
70	29 000.00	29 000.00	29 629.07	102.17		27 000.00	27 000.00	93.10
74	4 502.66	15 502.66	0.00	0.00		30 187.77	30 187.77	194.73
Total Non renseigné - Recette	123 194.74	145 194.74	107 479.90	74.02		151 955.06	151 955.06	104.66

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

Délibération n° D202123

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le Budget Primitif 2021 pour le lotissement des Baillées.
Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	22 383.11	22 383.11	0.00	0.00		22 383.11	22 383.11	100.00
Recette	22 383.11	22 383.11	0.00	0.00		22 383.11	22 383.11	100.00
Total Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00				
Investissement								
Dépense	14 766.22	14 766.22	7 383.11	50.00		14 766.22	14 766.22	100.00
Recette	14 766.22	14 766.22	0.00	0.00		14 766.22	14 766.22	100.00
Total investissement	0.00	0.00	-7 383.11	0.00				
Total DEPENSE	37 149.33	37 149.33	7 383.11	19.87		37 149.33	37 149.33	100.00
Total RECETTE	37 149.33	37 149.33	0.00	0.00		37 149.33	37 149.33	100.00
Total GENERAL	0.00	0.00	-7 383.11	0.00				

Détail par chapitre :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
Dépense								
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 383.11	7 383.11	7 383.11	100.00		7 383.11	7 383.11	100.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 383.11	7 383.11	0.00	0.00		7 383.11	7 383.11	100.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 383.11	7 383.11	0.00	0.00		7 383.11	7 383.11	100.00
65 Autres charges de gestion courante	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00		15 000.00	15 000.00	100.00
Total Non renseigné - Dépense	37 149.33	37 149.33	7 383.11	19.87		37 149.33	37 149.33	100.00

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
Recette								
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 383.11	7 383.11	0.00	0.00		7 383.11	7 383.11	100.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 383.11	7 383.11	0.00	0.00		7 383.11	7 383.11	100.00
16 Emprunts et dettes assimilées	7 383.11	7 383.11	0.00	0.00		7 383.11	7 383.11	100.00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00		15 000.00	15 000.00	100.00
Total Non renseigné - Recette	37 149.33	37 149.33	0.00	0.00		37 149.33	37 149.33	100.00

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

6. LOTISSEMENT LES BAILLEES – VENTE DE LA DERNIERE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les riverains de la parcelle souhaitent qu'elle soit divisée pour acquérir une partie chacun.

Délibération n°D202124

Vu le CGCT,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De fixer le prix de vente à 18 € le m².
- D'accepter la division de la parcelle pour la vente à plusieurs acheteurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

7. PERSONNEL COMMUNAL – HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Délibération n°D202125

Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le conseil,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Bénéficiaires de l'IHTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'ensemble des agents de la collectivité de catégorie B et C.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du comité social territorial (CST).

A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CST, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Agents non titulaires

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 15 avril 2021.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

8. QUESTIONS DIVERSES

- Parc régional Normandie Maine - Atlas de la Biodiversité

Premier point d'étape :

- La page internet dédiée aux 2 nouveaux ABC (Perseigne et Vallée de la Haute Sarthe) que porte le Parc Normandie-Maine pour les années 2021-2023 est en ligne ([ici](#)). Certains points sont en cours de construction. Cette page sera donc amenée à évoluer dans les prochains mois. Vous pouvez d'ores et déjà la consulter et la relayer auprès des habitants qui ont déjà connaissance du principe du projet ou qui pourraient y être intéressés.
- La réunion de lancement (probablement dupliquée sur 2 sites du territoire) est envisagée pour mai/juin 2021. La date définitive et le format (physique, visio, les deux) seront fonction de l'avancée du projet et surtout des conditions sanitaires du moment. Les différentes modalités seront précisées (besoin de salles, large communication...).
- Le guide des animations "grand public" est bien avancé. Les thèmes envisagés (à confirmer dans les prochaines semaines à partir des offres proposées) seront variés : flore, insectes, mammifères, oiseaux, champignons, amphibiens, reptiles et les approches également : sorties nature, ateliers, formations, comptages, conférences. Il est envisagé 1 animation (parfois plus) par mois durant toute la durée du projet (soit jusqu'au printemps 2023). Chaque commune aura donc au minimum 2 animations sur son périmètre durant la durée du projet. Ce guide d'animations grand public sera probablement complété au fil des partenariats, des rencontres... De plus, des temps consacrés aux entreprises, équipes municipales, agriculteurs sont à organiser.
- Les défis familles (5 thèmes : flore, oiseaux, mammifères, amphibiens, insectes, proposés à 13 familles volontaires du territoire) seront réalisés à partir de septembre 2021 jusqu'en juin 2022 (1 défi tous les 2 mois). Les inscriptions seront ouvertes dès la/les réunion(s) de lancement.
- Les cahiers des charges pour les inventaires naturalistes (1 - Arthropode : insectes pollinisateurs + araignées ; 2 - Mammifères dont les chauves-souris et 3 - Oiseaux) sont finalisés. Une communication sera préparée pour l'information de la présence de naturalistes (qui devraient débiter très certainement dès la fin avril/début mai).
- Des premiers potentiels partenaires ont été rencontrés pour la suite du projet.

Par ailleurs, la communication auprès des habitants a déjà débutée ! En effet, le Parc a diffusé un communiqué de presse sur le sujet début février et peut-être avez-vous entendu le chargé de mission Biodiversité à la radio sur RCF Alençon et Radio Alpes Mancelles. Il sera nécessaire de renforcer la communication sur le projet notamment lorsque la/les réunion(s) de lancement sera/ont fixée(s).

- Ruches sur la commune

Monsieur Jérôme LEBLANC propose au conseil municipal d'installer des ruches pédagogiques sur la commune pour les enfants de Neufchâtel-en-Saosnois.

Le coût de la location est de 2 100 € par an.

Monsieur le Maire propose d'intégrer ce projet dans le cadre d'animations avec les adolescents.

FIN DE SÉANCE



**FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

Délibérations n°D2021 à D2021

Nom - Prénom des Conseillers Municipaux	Signature
GUIBERT Jean-Denis	
GERVAIS Isabelle	
LEFEVRE Jean-Paul	Excusé
LECELLIER Amélie	
GRIMAUULT André	
MOULARD Claudie	
LECONTE Beatrice	
LE LAIN Michèle	
FAVEY Sébastien	
LEFEBVRE Tony	
FOUSSARD Emmanuel	
MONSALLIER Claudie	Excusée
LEBLANC Jérôme	
RAMAGE Anaïs	
HUGUET Grégory	